

Entre libéralisation et universalisation des infrastructures de réseaux de télécommunications : l'institutionnalisation de dynamiques concurrentielles portées par l'acteur public

Valérie Fautrero

Université de Toulouse 2, Institut TELECOM, Telecom ParisTech- ECOGE

fautrero@univ-tlse2.fr

Résumé :

Notre recherche s'intéresse à la question de la couverture en infrastructures haut débit du territoire français, sur la période 2002-2008, et à l'articulation des enjeux de libéralisation et d'universalisation des réseaux, mus par des intérêts divergents, qui a réintroduit l'acteur public dans la dynamique concurrentielle à l'œuvre.

Elle poursuit l'objectif, d'étudier d'un point de vue sectoriel, le processus qui a conduit l'acteur public, dans un contexte de libéralisation des télécommunications, au cœur du déploiement d'infrastructures de réseaux, de type haut débit ; et d'enrichir d'un point de vue théorique, la perspective de la dynamique concurrentielle encore trop limitée à l'analyse d'actions stratégiques de firmes focales, en intégrant l'acteur public.

Elle s'appuie sur une méthodologie couplant l'analyse SSM et la méthode de l'étude de cas longitudinale, nous permettant d'articuler des chronologies longues et restreintes, et de mettre en évidence le contexte institutionnel et de marché englobant. À cet effet, le projet E-connect a été analysé sur l'ensemble de sa durée (2003-2007) et le marché du haut débit français étudié dans ses composantes politiques, législatives et économiques, sur cette période.

Il en ressort qu'en réponse à la focalisation des offres des nouveaux entrants sur les zones denses, une forme de consensus de l'ensemble des acteurs (économiques, politiques et citoyens) concourent, via un mécanisme de création cognitive du marché, à placer l'acteur public en situation d'équilibre, assurant le subventionnement nécessaire pour qu'offreurs et demandeurs de solutions haut débit se rencontrent sur les zones « blanches ». Pour ce faire, ils usent d'actions institutionnelles, régulatrices, voire correctrices, pour concilier les enjeux de la libéralisation et de l'universalisation des infrastructures.

Mots clés : libéralisation, universalisation, régulation, dynamique concurrentielle, Internet, réseaux.

Entre libéralisation et universalisation des infrastructures de réseaux de télécommunications : l’institutionnalisation de dynamiques concurrentielles portées par l’acteur public

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, en France, l’État et les collectivités territoriales prennent part au déploiement d’infrastructures de télécommunications – Internet haut débit, puis actuellement très haut débit –. Ils établissent des politiques et plans de développement (France Numérique 2012, etc.), créent des schémas directeurs d’aménagement de leurs territoires, et participent financièrement à leur construction. Pourtant le secteur a été libéralisé à la fin des années 1990. La place de l’acteur public a donc évolué (Nunes, 2007).

En effet, la libéralisation des industries de réseaux s’est imposée depuis les années 1980, de par le monde. Le mouvement s’est accompagné de discours politiques et économiques prônant l’amélioration des offres commerciales, consécutive à la remise en cause des monopoles étatiques et à l’ouverture à la concurrence ; l’accroissement du nombre d’entreprises devant apporter une diversité des offres sur le marché (Curien et Gensollen, 1992 ; Curien, 2001). Mais les offres privées se sont concentrées sur les zones denses, jugées rentables (Foray, 2002), délaissant les zones éloignées (Fernandez et Puel, 2010).

La libéralisation est donc une source de contraintes et d’opportunités pour les entreprises, ex monopoles ou nouveaux entrants. C’est également une période durant laquelle se pose la question de l’universalisation des réseaux (Gabel, 2007, Bocquet et al., 2009) et la place du consommateur (Coutard et Pflieger, 2002).

Si l’étude du bouleversement des stratégies concurrentielles, dans un contexte de libéralisation, apparaît peu analysée en management (Bonardi, 2004, Cateura, 2009), la question de l’universalisation des réseaux et de ses implications n’est pas abordée.

Notre recherche s’intéresse à la question de la couverture en infrastructures haut débit du territoire français, sur la période 2002-2008, et à l’articulation des enjeux de libéralisation et d’universalisation des réseaux, mus par des intérêts divergents, qui a réintroduit l’acteur public dans la dynamique concurrentielle à l’œuvre.

Notre travail poursuit l’objectif, d’étudier d’un point de vue sectoriel, le processus qui a conduit l’acteur public, dans un contexte de libéralisation des télécommunications, au cœur du déploiement d’infrastructures de réseaux, de type haut débit ; et d’enrichir d’un point de vue

théorique, la perspective de la dynamique concurrentielle encore trop limitée à l'analyse d'actions stratégiques de firmes focales, en intégrant l'acteur public.

Il s'appuie sur une méthodologie couplant l'analyse des Séquences Stratégiques Multidimensionnelles et la méthode de l'étude de cas longitudinale, nous permettant d'articuler des chronologies longues et restreintes, et de mettre en évidence le contexte institutionnel et de marché englobant. À cet effet, le projet E-connect a été analysé sur l'ensemble de sa durée (2003-2007) et le marché du haut débit français étudié dans ses composantes politiques, législatives et économiques, sur cette période.

Il en ressort qu'en réponse à la focalisation des offres des nouveaux entrants sur les zones denses, une forme de consensus de l'ensemble des acteurs (économiques, politiques et citoyens) concourent, via un mécanisme de création cognitive du marché, à placer l'acteur public territorial en situation d'équilibre, assurant le subventionnement nécessaire pour qu'offreurs et demandeurs de solutions haut débit se rencontrent sur les zones « blanches »¹. Ils usent alors d'actions spécifiques, qui viennent compléter celles déjà identifiées dans le courant de la dynamique concurrentielle (Bensebaa, 2003), institutionnelles, régulatrices, voire correctrices, pour concilier les enjeux de la libéralisation et de l'universalisation des infrastructures.

Les parties suivantes présentent la littérature relative à la libéralisation et la dynamique concurrentielle, aux stratégies de marché et « hors marché », et à leurs régulations (1) ; notre méthodologie de recherche (2), le corpus ainsi constitué et les résultats obtenus (3), avant de les discuter (4) et de conclure.

1. BACKGROUND THÉORIQUE

1.1. LIBÉRALISATION ET DYNAMIQUES CONCURRENTIELLES : ARTICULATION DE STRATÉGIES DE MARCHÉ ET « HORS MARCHÉ »

La libéralisation est un phénomène présenté tel un « choc schumpétérien », « une rupture radicale », qui remet en cause les monopoles publics, et bouleverse les relations concurrentielles (Mahon et Murray, 1981 ; Newbery, 2001 ; Bergougnoux, 2000). L'incertitude et l'hyper-compétition y sont prégnantes, en raison du profond bouleversement qui s'opère sur les règles du jeu du marché (Curien, 2001 ; Picot et Wernick, 2007) et ce

¹ Une zone blanche est un territoire non desservi par une offre commerciale Internet à haut débit.

d'autant plus si elle s'associe à une rupture technologique à l'instar de ce qu'a connu les télécoms (Chakravarthy, 1991). Elle engendre l'ouverture à la concurrence d'une industrie, historiquement en situation de monopole, mais pose de nombreuses questions quant à la voie à suivre.

L'évolution d'un marché libéralisé interroge donc sur les comportements des acteurs privés et les stratégies concurrentielles à l'œuvre.

En stratégie, le phénomène de libéralisation est analysé en termes de dynamique concurrentielle (Chakravarthy, 1991 ; Bonardi, 2004, 2008 ; Cateura, 2009), perspective qui permet d'éclairer l'articulation des actions affectant et rétroagissant avec les firmes, leurs avantages compétitifs, leur performance, voire l'industrie elle-même (Smith et al., 2001). Elle propose également d'inscrire dans le temps et l'espace (Cateura, 2009), l'analyse des interactions entre les manœuvres et les contre manœuvres des firmes (Koenig, 2009). Ces interactions concurrentielles sont majoritairement étudiées au travers de quatre niveaux d'analyse (Bensebaa, 2003) : la dyade action/réaction ou leader/challenger, de la concurrence multipoints, ou de l'événement concurrentiel. Elles s'appuient sur des actions concurrentielles – dissuasive, entrepreneuriale, coopérative et spécifique – (Bensebaa, 2003) étudiées dans leurs dimensions chronologiques, mais bien souvent envisagées de façon restreinte (Smith et al. 2001), c'est-à-dire limitées aux entreprises focales.

Or sur un marché, et *a fortiori* dans un contexte de libéralisation, leur mise en œuvre doit tenir compte de l'environnement et s'adapter aux éventuels risques émergents. Aux risques concurrentiels « classiques » s'ajoutent alors des risques organisationnels et institutionnels que les entreprises doivent gérer pour maintenir leur situation privilégiée de monopole historique, ou pénétrer un marché doté de barrières à l'entrée – infrastructures/réseaux ; ressources/spectre hertzien, par exemple – dans le cas des nouveaux entrants. La dimension « hors marché » prend ainsi une importance stratégique pour ces acteurs (Baron, 1997), et s'intègre dans les risques de régulation – avec les règles émergentes et non stabilisées – liés à la libéralisation, identifiés par Larsen et Bunn (1999).

Les stratégies concurrentielles se doublent de stratégies politiques, qu'étudient les travaux portant sur le travail ou entrepreneuriat institutionnel (Garud et al., 2002 ; Ben Slimane et Leca, 2010), qui amènent à envisager l'ensemble des parties prenantes (État, firmes et consommateurs), encadrées dans une sphère complexe socialement construite. Ce qui dans un contexte de libéralisation prend tout son sens. En effet, ces acteurs interdépendants (Pennings, 1981) apparaissent influencés et contraints par ces nouvelles relations économiques et

sociales (Dacin, Ventresca et Beal, 1999 ; Granovetter, 1985), politiquement, culturellement et cognitivement encastés (Zukin et DiMaggio, 1990).

La mise en œuvre de stratégies mixtes ou de politiques d'institutionnalisation répond alors au besoin de lutter contre l'incertitude, la compétition technologique intense (Kobrin, 1991) et de contourner ou d'atténuer le niveau des obligations (Emery et Trist, 1965). Car durant ces périodes de libéralisation, les entreprises nouent des relations avec les autorités politiques et gouvernementales (Bonardi, 2008), afin d'orienter le marché selon leurs desseins et s'adapter rapidement à l'environnement changeant (Teece et al., 1997 ; Pettus et al., 2007).

Toutefois, ceci semble valable dans le cas d'institutions capables d'intervenir sur le marché, dotées de compétences ou de pouvoirs (Blanc, 2012) de modification des règles en cours, c'est-à-dire la régulation, et d'orienter le développement du marché. La littérature relative au travail institutionnel met en évidence davantage la dimension étatique de ces institutions.

Or il nous semble que l'acteur public, notamment en France, est plus complexe, et relève de dimensions très différentes, selon l'échelle administrative observée (commune, intercommunalité, département, région, État). Dès lors, la « proximité » avec l'acteur public, et l'orientation du marché peuvent prendre des tournures « territoriales » différentes selon les places, les acteurs en présence et les enjeux du marché national. Ainsi la libéralisation affecte l'ensemble d'un marché (ou territoire national, dans le cas des industries de réseau), et laisse apparaître des stratégies défensives des opérateurs historiques, des institutions qui se renouvellent, des acteurs qui se saisissent des opportunités offertes... Face à ces incertitudes, la régulation à l'œuvre et les politiques d'institutionnalisation s'avèrent importantes, mais nous semblent pouvoir se décliner plus finement, selon les spécificités des places, et les demandes locales. Les acteurs publics peuvent alors être partie intégrante du marché.

1.2. FORMES ET ENJEUX INSTITUTIONNELS DE LA REGULATION D'UN MARCHE LIBERALISE

La régulation d'un marché se réfère à la mise en œuvre d'un ensemble d'appareillages juridico économiques (Frison-Roche, 2004), instaurant les nouvelles règles du jeu et les obligations associées, dont le service universel (Gabel, 2007).

Coutard et Pflieger (2002) en identifie trois : marchande, édictée par le marché ; économique, en vue d'assurer une péréquation entre les zones rentables et éloignées, grâce à des subventions publiques et/ou croisées ; et enfin politique, orientée et assurée par les acteurs publics. Les formes de régulation peuvent évoluer suivant les enjeux du moment et de la place, pour articuler « ouverture à la concurrence » et « offres de services ». S'ils observent,

dans le cas de l'électricité, un glissement de la régulation de marché des acteurs économiques vers les acteurs publics, c'est pour en assurer l'universalisation des réseaux, c'est-à-dire « l'adoption large et finalement 'universelle' de systèmes techniques ». Cela pose alors la question du « bien public » et de ses externalités ; mais s'avère intéresser peu les acteurs privés, mus par des intérêts économiques, de performances et de rentabilités (Ghertman et Quélin, 1995 ; Curien, 2001), et apparaît négligée par la littérature de nos champs disciplinaires.

Libéralisation et universalisation des réseaux s'inscrivent donc dans un contexte institutionnel qui peut engendrer des résultats différents selon les lieux. Curien et Gensollen (1992 : 110) évoquent d'ailleurs que « la déréglementation des réseaux peut être diverse dans son déroulement, selon le contexte social... ». En France, l'universalisation des réseaux d'électricité et d'eau a été le résultat « d'une conception non marchande des services de réseaux comme un élément du lien social et comme un instrument de modernisation de la société » (Coutard et Pflieger, 2002). Aussi les enjeux propres aux industries de réseaux (accès/universalisation, effets de club, seuil de rentabilité...) poussent à une régulation, dont les contours s'inscrivent dans le contexte institutionnel du marché, du secteur, du pays... et aux formes pouvant fluctuer dans le temps.

La place de l'acteur public dans l'établissement de la régulation nous apparaît également liée à l'échelle administrative observée : ses compétences décentralisées, renforcées localement, amènent à réinterroger la figure de « l'institution » pouvant être capturée (Posner, 1974), approchée (Bonardi, 2004)... et le rôle qu'elle peut jouer sur un marché émergent.

Ces industries de réseaux, et plus particulièrement celles relevant des télécommunications et des TIC, apparaissent être des biens privés dotés d'externalités de biens publics (David, 2004 ; Fernandez et Puel, 2010), qui peuvent justifier l'intervention de l'acteur public sur le secteur. Car la libéralisation des industries de réseaux, et ses enjeux d'infrastructures, posent indéniablement la question de l'équipement et de la desserte des clients finals et donc des territoires... Mais leur intervention est porteuse de risques « technologiques, financiers et juridiques » (Frémont-Vanacore, 2004), en raison de l'asymétrie d'informations, de sa capture potentielle et du « rubicon juridique » émergent. Dès lors, l'acteur public peut être considéré comme un acteur tiers (Geindre, 2005), dont l'implication sur le marché va durablement le modeler. En ce sens, Miles, Snow et Coleman (1992) s'intéressent à l'échelle individuelle et organisationnelle, aux managers « brokers », ou « pivots » selon Fréry (1997), dans la mise en

œuvre de réseau d'entreprises en contexte dynamique. Ils leur attribuent trois rôles et comportements possibles :

- L'« Architect » facilite l'émergence de réseaux spécifiques, mais n'a pas une vision claire ou complète du réseau à créer, ni du produit ou de la chaîne de valeur requise.
- Le « Lead operator » s'appuie sur travail réalisé par l'Architect (les deux rôles peuvent d'ailleurs s'entremêler) et formalise les relations entre les membres du réseau, en établissant les contrats, par exemple.
- Le « Caretaker » s'attache à améliorer l'activité du réseau et assure une multitudes de fonctions : diffuse les informations entre les membres (nouvelles technologies, évolutions du marché...), et partage ses connaissances.

Si ces rôles s'entrelacent, le contexte dynamique induit des relations de court terme entre les entreprises (Lecocq, 1999). Ainsi l'interventionnisme de l'acteur public peut être compris comme l'aiguillon d'un marché émergent, tenant une place importante dans la régulation, comme vu précédemment.

La libéralisation se présente ainsi comme une période fortement institutionnalisée, réglementée et particulièrement incertaine, tant les rôle, place et comportement des acteurs doivent s'adapter à ce nouveau contexte (Joskow et Rose, 1989), mais le travail institutionnel et les compétences de l'acteur public le placent en situation d'intervenir directement sur le marché, au même titre qu'une entreprise privée.

2. MÉTHODOLOGIE

Notre travail de recherche porte sur le marché résidentiel de l'Internet haut débit en France, de 2002-2008. Cette période est particulièrement intéressante car les années 2003 - 2005 marquent un tournant sur le secteur des télécommunications français, notamment en raison de la récente libéralisation du secteur, de l'émergence du nombre de concurrents et d'abonnés, des politiques en matière d'Aménagement Numérique du Territoire, et plus généralement, à une explosion en matière de consommation de TIC. Elle correspond à un point d'inflexion engendrant changements et bouleversements du marché (Dumez et Jeunemaître, 2005), pertinent à analyser.

Nous faisons le choix de recourir à une méthodologie nous permettant de mettre en perspective une « chronologie resserrée » relevant d'une échelle micro, au regard d'une

chronologie plus longue, relative à la structuration du marché et à sa régulation à une échelle plus large (Dumez et Jeunemaître, 2005 ; Bocquet et al., 2009). Nous nous appuyons sur l'articulation de la méthode de l'étude de cas longitudinale (Yin, 2003 ; Langley, 1999) et l'analyse des séquences stratégiques multidimensionnelles (SSM) proposée par Dumez et Jeunemaître (2005). Cette dernière met en évidence la triple chronologie des décisions politiques et de régulation (hors marché), la structuration des marchés et la réglementation, et enfin des stratégies des entreprises sur le marché (Baron, 1997).

Pour ce faire, nous combinons différentes méthodes de collecte de données pour mettre en œuvre notre travail. Nous avons d'une part, réalisé une étude de cas longitudinale, méthode particulièrement adaptée à la complexité et à la diversité concurrentielles des marchés (Roy, 2004 ; Dumez et Jeunemaître, 2004). Ce travail s'est appuyé sur l'analyse d'un projet intitulé E-connect, visant à développer une offre commerciale d'accès à l'Internet haut débit en zone blanche sur la période 2003 et 2007, au sein duquel nous avons mené une observation de type participante². Ce statut nous a offert un accès privilégié aux réunions du comité de pilotage, aux acteurs de la gouvernance de projet, et à un ensemble de données secondaires internes. Nous avons ainsi bénéficié des éléments suivants : cahiers des charges de projet, comptes-rendus de comité de pilotage. Ces données se sont avérées utiles pour intégrer la dimension historique et temporelle dans notre analyse (certaines décisions et choix ont été pris avant le début du travail), et construire une triangulation des données.

Nous avons d'autre part, réalisé une matrice chronologique présentant les phénomènes, politiques, réglementaires et économiques, afin de mettre en évidence les enjeux institutionnels et organisationnels, charnières sur la période 2002-2008. Nous avons étudié des données secondaires externes en consultant des publications d'organismes publics (ARCEP, OCDE, Commission Européenne, Rapport et analyse du Gouvernement Français...) et privées (Les Echos, Le Monde, Tactis...) relatives à la période étudiée.

La partie suivante présente les résultats de notre travail : l'étude de cas et la chronologie multidimensionnelle du développement de l'Internet haut débit en France, basée sur une présentation des évènements pivots identifiés.

² La mission n'est pas en lien avec le travail présenté ici.

3. LE CAS DU DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DÉBIT EN FRANCE

3.1. LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL FRANÇAIS DE LA LIBÉRALISATION

Les parties suivantes s'attachent à présenter le contexte environnemental de la libéralisation, à travers ses dimensions économiques, politiques et sociales.

3.1.1. La création du marché : concurrence et fragmentation territoriale

Le processus de libéralisation du secteur a instauré un nouveau cadre réglementaire et des nouvelles obligations, que le « paquets télécom³ » a établi. Il instaure également le dégroupage, plébiscitant ainsi la technologie ADSL promue standard du marché, et le service universel, dont l'accès au haut débit est exclu jusqu'en 2012.

En complément de ces transpositions, l'État français assouplit les conditions d'utilisation des autres technologies « haut débit » (satellite, Wi-Fi, CPL⁴, puis Wimax), entre 2002 et 2004, afin de favoriser une concurrence par les infrastructures technologiques, faciliter l'entrée des industriels concernés et proposer des offres « alternatives » aux territoires non pourvus de solution ADSL. Car l'accès au haut débit – à l'ADSL – est contraint par le déploiement d'équipements spécifiques, au gré des choix politico économiques des opérateurs. Ces derniers opèrent une segmentation géographique dans le but d'un retour sur investissement rapide.

Sur cette période, l'événement structurant du marché apparaît être le tarif proposé en 2002 par Free pour son abonnement Internet haut débit ADSL : 29,90€. Cela marque une véritable rupture qui va conditionner l'évolution du marché, sa structure, sa rentabilité et donc sa géographie. Nous observons d'ailleurs une consolidation des acteurs en 2004, qui accompagne la volonté des nouveaux entrants de développer leurs infrastructures, en fibre optique notamment, en intégrant verticalement des entreprises spécialisées. Dès lors, les nouveaux entrants « filaires » (Neuf, Cégétel...), de même que l'opérateur historique, se focalisent sur les zones urbaines, jugées rentables, délaissant des pans du marché national, qualifiées de zones blanches. Les porteurs d'autres technologies restent marginaux,

³ Série de directives européenne qui réforment le cadre réglementaire des télécommunications.

⁴ Courant Porteur en Ligne : Internet via le réseau électrique. Ces technologies alternatives ne sont, techniquement, pas comparables à l'ADSL. Mais leurs différences n'ont pas été mises en avant par les pouvoirs publics et les acteurs privés, dans le cadre de leurs promotions.

en raison du tarif « ADSL » institutionnalisé, à un niveau bien en deçà de leurs coûts de déploiement⁵.

Se dessine ainsi un marché de l'Internet haut débit qui délaisse les territoires éloignés des infrastructures de télécommunications, orienté par la recherche de profit et retour sur investissement, que ne peuvent offrir ces zones peu denses.

3.1.2. La montée de « l'universalisation » : les politiques publiques, exigences citoyennes et effets réglementaires

L'ouverture à la concurrence du secteur et la fin du monopole de France Télécom ne désengagent pas l'État français des télécommunications. Il reste actif et propose une série de politiques en faveur de la Société de l'Information (RESO 2007, France Numérique 2012, qui crée le label « Haut débit pour tous »), en droite ligne avec les plans d'actions européens. L'État français se saisit de cette question suivant une logique classique (équiper le pays d'infrastructures lui permettant de bénéficier des avancées technologiques et de services) puis aménagiste (aides financières – Appels à projets –), pour rechercher l'équité spatiale et ainsi engager des programmes de lutte contre la « fracture numérique » sur le territoire.

« Cette 'société de l'information' (...) considérée comme une nouvelle étape pour l'humanité, est porteuse de progrès indéniables mais aussi de nombreuses incertitudes. Il paraît également indispensable d'intervenir pour que la 'société de l'information' soit équitable, bénéficiant à tous et partout⁶. » (Vidal, 2006)

Ce discours « organisant » (Swanson et Ramiller, 1997), présentant le haut débit comme incontournable et facteur de développement des territoires et de la population, instaure une pression normative, influençant ainsi les comportements, les attentes des acteurs du marché et des citoyens. Ceci a conduit les administrés, entreprises comme ménages, (Fautrero et al., 2007) à exiger de bénéficier d'accès Internet à haut débit. Ces pressions locales (telles l'expérience de Mane⁷ en 2002) ont ainsi amené les collectivités locales à demander l'inscription du haut débit dans le service universel – alors refusé –, et donc plus de

⁵ Cet état perdure à mesure que l'ADSL se déploie sur le territoire, et que les offres de services, s'orientant vers le très haut débit et la fibre optique (FO), deviennent plus consommatrices de bande passante (téléchargement, convergence de terminaux...).

⁶ Le discours tenu par Martin Malvy (Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées), en présentation du PARSI en 2001, illustre tout à fait le propos.

⁷ En 2002, le fondateur du projet d'accès haut débit recourant au Wi-Fi à Mane (Alpes de Haute Provence), et dont le matériel avait été saisi par les forces de l'ordre en raison de son usage illicite, avait sollicité la commissaire européenne de l'époque (Mme Fontaine). Celle-ci avait finalement autorisé l'utilisation du Wi-Fi, ouvrant la voie d'un usage libre du Wi-Fi. Alpes de Haute Provence.

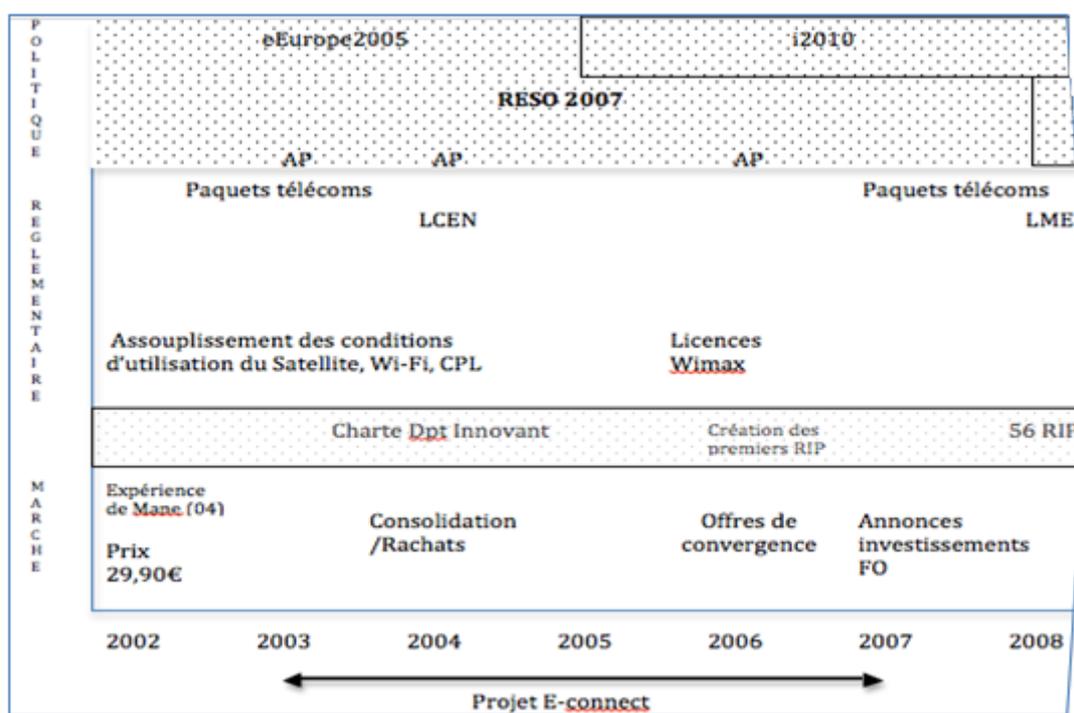
compétences sur le secteur des télécommunications afin d'assurer l'équité territoriale, comme elles l'avaient fait dans les années 1950 auprès du Gouvernement français.

La législation applicable aux collectivités locales est donc modifiée, à la demande des élus. L'adoption de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN) en juin 2004, permet aux collectivités territoriales de devenir opérateurs de téléphonie fixe ou mobile, opérateurs de réseaux locaux sans fil de type Wi-Fi ou encore opérateur de réseaux câblés, pour peu qu'un constat de carence soit établi.

Cette prise de conscience des acteurs publics est le résultat de manifestations actives au niveau local (associations de défenses des consommateurs, citoyens, communautés libertaires, etc.) et suit la tradition de la politique d'aménagement à la française, basée sur une revendication de l'équité territoriale, à l'instar de l'eau et l'électricité (Coutard et Pflieger, 2002).

Mais avec le temps, les pouvoirs publics portent leur attention sur les zones non couvertes (cibles de leur dernier plan). Ces territoires marginalisés par le marché sont incités à se saisir de leur destin (via des appels à projet – AP –) pour bénéficier d'éventuelles aides financières et s'affranchir d'un marché jugé défaillant. Dès 2006, des Réseaux d'Initiatives Publiques (RIP) se mettent ainsi en place et proposent des solutions sur leur territoire.

Ces éléments de contextualisation du marché de l'Internet haut débit en France nous permettent de proposer la chronologie multidimensionnelle suivante (figure 1).



Les discours politiques, mêlés aux demandes pressantes de la population, touchent la limite de la libéralisation. Dès 2005, la régulation est ainsi envisagée davantage d'un point de vue « politique », en raison de la montée en force des attentes d'universalisation.

Le projet E-connect (2003-2007) s'inscrit alors clairement dans un contexte poussant l'intervention des acteurs publics, à l'aménagement numérique du territoire et au développement de technologies alternatives.

3.2. PRESENTATION DE L'ETUDE DE CAS : LE PROJET E-CONNECT

Le projet E-connect se déroule sur la période 2003-2007 et vise à développer les activités d'un opérateur de services local (IntermédiaSud) situé dans le Tarn (81) à destination du grand public et des entreprises. Son objectif est triple : i) tester un modèle technico-économique (tests techniques, de services et de modèle économique), ii) offrir des services Internet haut débit, à au moins 100 foyers de deux communes de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet (CACM), puis iii) proposer une offre commerciale pérenne sur les communes attenantes.

3.2.1. Genèse et parties prenantes

La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet se compose de 16 communes. Celles-ci sont hétérogènes, tant en termes de population – Castres : 45 413 habitants et Le Rialet : 44 habitants – que d'infrastructures et d'équipements Internet – présence d'une infrastructure en fibre optique passant à Castres et Mazamet –. Les plus petites communes ne bénéficient d'aucun plan de déploiement ADSL à moyen et long terme.

Le décalage existant entre des communes appartenant à la même Communauté d'Agglomération est perçu, par les habitants non connectés de ces dernières, comme une véritable « fracture numérique ». En relai de revendications pressentes de la part de ces administrés, les maires concernés ont activement manifesté leur mécontentement au cours des conseils communautaires, lorsque la Communauté d'Agglomération s'est prononcée en faveur de la mise en réseau en fibre optique, des quatre communes les plus grandes de l'intercommunalité (2002).

C'est dans ce contexte que IntermédiaSud (SAEM⁸, opérateur local) a décidé de répondre à ces besoins et d'étendre ses activités d'opérateur de services aux communes situées en zone blanche, en mettant en place le projet E-connect. Ce dernier a pour ambition d'équiper en haut débit, dans un premier temps, deux de ces communes. L'opérateur local s'appuie sur une architecture mixte comprenant la fibre optique (déjà présente sur le territoire) et les technologies alternatives Wi-Fi, CPL *outdoor* et le couplage Wi-Fi/CPL pour desservir les clients. Le souhait de déployer ces technologies coïncide avec la deuxième vague des appels à projets de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) (avril 2004) grâce auquel le projet se voit doter d'un financement de 120 000 euros. Mais afin de pouvoir bénéficier de l'appel à projets et répondre aux critères d'attribution, la nature du porteur de projet va changer. C'est alors la Communauté d'Agglomération qui reprend le projet et va poursuivre un double objectif : i) répondre à un besoin d'aménagement numérique du territoire, ii) et diversifier les activités de l'opérateur local.

La Communauté d'Agglomération (CA) s'appuie sur différents partenaires pour mettre en œuvre le projet dont :

- les mairies des deux communes bénéficiaires du projet, pour choisir les zones de test à desservir et autoriser le déploiement des technologies sélectionnées ;
- le syndicat d'électrification du Tarn et EDF en tant que gestionnaires du réseau électrique ;
- un équipementier CPL dans le cadre du déploiement des services CPL *outdoor* ;
- Intermédiasud (IMS), en tant que gestionnaire de l'infrastructure et des services.

3.2.2. Le déroulement du projet

En 2002, dans ce contexte de zone blanche, le projet est bien accueilli par la population cible, frustrant d'autant plus leurs voisins non éligibles, et accroissant leurs sollicitations et la taille du marché potentiel.

Les réflexions se peaufinent, la sélection des partenaires et l'allocation des lots via appel d'offres sont menées (2004-2005). La commercialisation de l'offre proposée par IMS suit alors deux étapes principales étalées sur deux ans (2006-2007).

Une phase préalable d'installation technique et de tests des débits sur le réseau est menée auprès de huit « alpha testeurs » ; puis étendue à une dizaine de « bêta-testeurs », pour tester la qualité de service et la gestion des profils, et des services à valeur ajoutée, tels la VoIP.

⁸ Société Anonyme d'Économie Mixte.

La phase de déploiement commercial « grand public » est menée en 2006. Elle se limite à une offre Internet basique (Internet seul), mais connaît des difficultés techniques, concernant la gestion de l'industrialisation de la connexion du client final en CPL, sur sa partie privative, difficile à anticiper. Les problèmes, divers et singuliers, pouvaient concerner la distance de l'abonné par rapport au transformateur électrique, un dysfonctionnement du tableau électrique ou du disjoncteur, la qualité du réseau électrique – ancien ou « bricolé » –, augmentant substantiellement le coût pour l'abonné.

Par un effet de bouche à oreille, l'adhésion de nouveaux clients est ralentie. Sur les cent premiers abonnements bénéficiant de conditions privilégiées envisagés par l'opérateur, seuls 65 sont souscrits. Ceci s'ajoute aux rumeurs et effets d'annonce quant à l'arrivée de l'ADSL et de France Télécom, et gagne les clients et les communes de l'agglomération au cours de l'année 2007. IMS décide de compléter son offre commerciale de services à valeur ajoutée (téléphonie illimitée), mais elle se voit concurrencée, au cours de l'été 2007, par France Télécom. L'opérateur historique, en accord avec la Communauté d'Agglomération, déploie sa technologie ADSL sur les communes non encore couvertes de l'agglomération. Sont ainsi concernées les deux communes bénéficiaires du projet. IntermédiaSud stoppe donc le déploiement du réseau et envisage d'arrêter progressivement son offre commerciale, en attendant que l'ensemble de ses clients ne bascule sur l'offre de France Télécom.

3.3. ANALYSE DES COMPORTEMENTS

Le projet s'est déroulé suivant trois phases principales, composées chacune de 3 étapes successives, pour lesquelles nous avons identifié les actions et réactions des différentes parties prenantes (tableau 1).

	Actions initiales	Réactions des parties prenantes
Phase 1 Réflexions et pré lancement	1. Demande locale active de haut débit des citoyens.	Relais locaux et soutiens des acteurs publics territoriaux : mairies et intercommunalité.
	2. Montage du dossier par l'opérateur local pour répondre à une demande.	Changement de figure du porteur de projet (Intercommunalité) pour bénéficier des subventions de la DATAR.
	3. Choix préalable du lieu par l'opérateur local.	Négociations opérées par la CA (nouveau porteur), relayées par les citoyens via leurs représentants élus.
Phase 2 Déploiement	4. Publicité locale du projet par les parties prenantes, initiée par l'opérateur local.	Manifestations positives des foyers concernés, et négociations des foyers extérieurs au projet pour en élargir le périmètre.
	5. Choix du dispositif technique par IMS.	Choix en accord avec l'équipementier partenaire.

	6. Financement principalement issu de la CA et opérateur/équipementier	Participation financière des clients : adhésion commerciale.
Phase 3 Emergence d'une offre concurrente	7. Equipement des foyers adhérant au projet.	Manifestation de mécontentements liés aux problèmes techniques de la part des clients ; revendications des « exclus » du projet.
	8. Rumeur d'arrivée de l'ADSL, issue de France Télécom.	Enthousiasme des foyers équipés et de ceux en attente de connexion.
	9. Concurrence effective de France Télécom et l'ADSL, soutenus par la CA.	Abandon du projet par les foyers équipés et désintérêt de ceux en attente.

Tableau 1: Actions et réactions des parties prenantes du projet E-Connect.

Notre travail laisse apparaître des pressions et revendications de la part de chacune des parties prenantes, dont l'entrée en interaction aboutit à un triple résultat :

- la mise en place du projet ;
- choix de ces territoires particulièrement demandeurs de haut débit ;
- la concurrence frontale de l'offre, par l'opérateur historique, qui leur est faite.

Les effets constatés sur le projet et les comportements des acteurs engagés sont différents selon la phase du projet durant laquelle ils se trouvaient. Au fil du temps, le désintérêt du projet (offre technologique) par les usagers et citoyens, au profit de l'opérateur historique aboutit à son abandon. Le rôle de l'acteur public, quant à lui, apparaît clairement limité au relai des revendications des administrés et au financement du projet. L'arrivée de l'opérateur historique sur le territoire et la négociation avec l'intercommunalité témoigne de ce rôle d'intermédiaire.

La figure 2 synthétise la chronologie du projet au regard des comportements de chacun des acteurs.

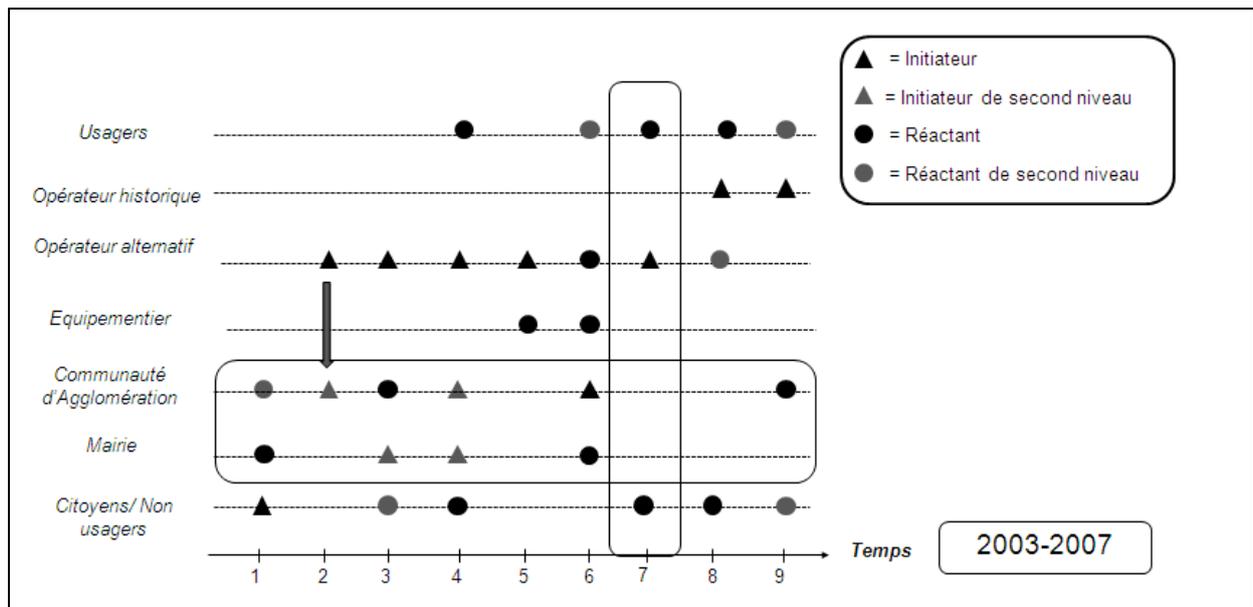


Figure 2 : Représentation synoptique des actions/réactions des parties prenantes du projet, sur la période 2003-2007.

Il ressort trois résultats principaux de notre recherche, qui apparaissent cohérents avec le contexte englobant présenté précédemment et la littérature mobilisée :

- les attentes pressantes des citoyens les placent au début du processus d'intervention des acteurs publics, et de l'universalisation des réseaux, comme le notait Coutard et Pflieger (2002) dans le cas de l'électricité et de l'eau.
- Ceci amène l'acteur public, dans ses dimensions communales et intercommunales, à assurer à la fois le financement ou subventionnement du nouvel entrant, et le rôle de relais des attentes des citoyens, à la fois administrés et électeurs. Ceci leur confère un pouvoir non négligeable à l'égard des élus, amenés éventuellement à se représenter à des mandats successifs. Bonardi (2004) le notait pour les opérateurs historiques et les soutiens financiers qu'ils peuvent assurer aux députés, votant les lois.
- Enfin, les actions du nouvel entrant apparaissent contrées par l'opérateur historique, qui jouit d'un avantage concurrentiel important lié à sa réputation et sa proximité relationnelle avec les élus en place. Il apparaît actif dès le déploiement effectif du nouveau réseau, et poursuit une stratégie de réappropriation du marché (Bonardi, 2004).

Ces résultats sont indéniablement liés. Les revendications locales se nourrissent des échelles supérieures, qui véhiculent la nécessité d'un accès pour tous en haut débit. Les citoyens sont donc actifs en ce qui concerne les territoires et équipements en haut débit. Ils sont également sensibles aux discours commerciaux des opérateurs nationaux sur l'ADSL, ce qui présente

une difficulté pour les opérateurs proposant d'autres technologies. L'arrivée d'un nouvel entrant (ex monopole en l'occurrence) met à mal la firme locale (Barnett et Hansen, 1996 *in* Dobrev et al., 2001) ; son offre n'apparaissant pas suffisamment innovante (Shankar et al., 1998).

L'opérateur local engage des actions spécifiques (Bensebaa, 2000), orientées par l'exploitation de technologies alternatives différenciantes (AP de la DATAR), en vue de s'établir en marge du marché dominé par les opérateurs nationaux et la technologie ADSL (Dalle, 1997 ; Carroll, 1985). L'opérateur historique recourt à une stratégie dissuasive, de réappropriation de son marché, au cas par cas, qu'il poursuit dès le déploiement effectif de l'offre concurrente. Le même phénomène est observé en Espagne par Gomez-Barroso et Perez-Martinez (2007). Sa dimension généraliste et sa réputation élevée lui confèrent un avantage concurrentiel durable (Bonardi, 2004).

Les acteurs publics territoriaux jouent un rôle secondaire de relais et d'éléments moteurs dans le soutien financier et politique des initiatives privées, puis de négociateur avec les acteurs privés. Leur intervention participe donc d'une forme de régulation territoriale qui les place au centre des négociations entre citoyens et opérateurs. L'acteur intercommunal apparaît davantage actif (6 actions contre 4 pour les communes), mais l'est tout autant proportionnellement – il initie 50% de ces actions, à l'instar des communes –. Ceci doit être mis en perspective des compétences de l'acteur communal. En effet, l'acteur intercommunal est doté de moyens élargis, et amené à prendre des décisions concernant l'équipement de son territoire et son financement. De leurs côtés, les communes sont plus proches de leurs administrés et interviennent davantage en termes de relais d'information et de publicité locale.

Si l'acteur public, dans ses dimensions étatiques (financement via appels à projets), intercommunales (porteur de projet) et communales (relais local), intervient sur le marché local, ses différentes actions doivent être réinterprétées à la lumière des rôles tenus.

4. DISCUSSION

Notre travail nous amène donc à nous interroger sur le rôle de l'acteur public, à travers ses différentes facettes, mus par des intérêts différents des entreprises privées : concurrence, performance, ou acquisition de part de marché, par exemple.

<i>Type d'action</i>	<i>Ressources</i>	<i>Objectif stratégique</i>	<i>Rôle</i>	<i>Figure de l'acteur concerné</i>
Institutionnelle	Partenariale, complémentarité des compétences	Créer le marché	<i>Architect</i>	État Nouvel entrant
Régulatrice	Mesures incitatives, subventionnement indirect	Accroître la concurrence pour assurer l'attractivité	<i>Architect/Lead Operator</i>	État Intercommunalité
Correctrice	Relationnelle	Palier la défaillance du marché	<i>Caretaker</i>	Intercommunalité Commune

Tableau 2: Actions concurrentielles en regard des figures et rôles des acteurs, inspiré de Miles et al., 1992.

Il laisse apparaître trois différentes actions stratégiques, voire concurrentielles, que peuvent mettre en œuvre l'acteur public ou le nouvel entrant. Celles-ci s'avèrent liées à la nature même l'acteur concerné.

La création du marché, local, en ce qui concerne notre terrain de recherche, est envisagée par l'État via sa politique de subventionnement orientée vers les zones non pourvues d'offres commerciales, ou les nouveaux entrants, souhaitant s'installer en marge du marché « généraliste ». Ils posent ainsi les fondations d'un nouveau marché (*Architect*), basé sur le partenariat et la complémentarité des compétences locales, pour stimuler l'offre et la demande. Face à un marché émergent, et potentiellement défaillant, des actions régulatrices peuvent être mises en œuvre pour accroître la concurrence et l'attractivité territoriale. Les acteurs publics (État et intercommunalité) assurent ainsi les rôles d'*Architect* ou *Lead Operator*, et s'appuient sur des incitations essentiellement financières.

Enfin, des actions correctrices, plus extrêmes car intrusives sur le marché, peuvent être poursuivies par les acteurs publics communaux ou intercommunaux. Ils assurent le rôle de *Caretaker*, grâce à une dimension relationnelle élargie (maîtrise d'œuvre, proximité politique ou économique avec les entreprises), qui les amène à intervenir directement sur le marché, au plus près des consommateurs.

Ainsi, le niveau étatique propose un cadre et des moyens, dont les niveaux infra (intercommunalité ou communes) peuvent se saisir, pour stimuler, améliorer voire remplacer les acteurs privés. Le niveau méso – intercommunal, en l'occurrence, mais cela pourrait tout

autant être l'échelon régional ou départemental – apparaît être le plus stratégique, en raison de son encastrement administratif entre les acteurs locaux et étatique, et de leurs compétences en faveur des télécommunications. Les Réseaux d'Initiatives Publics se sont multipliés ces dernières années et se situent à ces échelles (méso et micro). Avec les communes, ces acteurs deviennent partie intégrante du marché, à l'instar des concurrents en présence.

Si le mode d'intervention public peut varier selon les territoires, les rôles restent les mêmes. Le développement actuel de la fibre optique, technologie alternative au standard, témoigne de cette logique. Ainsi il apparaît que les acteurs publics peuvent participer de dynamiques concurrentielles sur leurs territoires, en permettant aux offreurs et demandeurs de se rencontrer. Les actions concurrentielles classiques (Bensebaa, 2000, 2003) peuvent ainsi être élargies, en incluant les actions institutionnelles, régulatrices et correctrices, suivant le rôle tenu par les acteurs publics concernés et leurs objectifs stratégiques.

CONCLUSION

Notre travail de recherche met en évidence des influences régulatrice et normative, qui dans un premier temps ouvrent le marché des télécommunications à la concurrence, puis facilitent l'intervention des collectivités territoriales, garantes de l'équité territoriale. Ces forces se retrouvent à l'échelle micro étudiée et nourrissent les revendications locales observées. Elles expliquent l'évolution de la régulation et de la dynamique concurrentielle du marché.

L'acteur public, à travers ses différentes facettes, se retrouve paradoxalement, en apparence seulement, à intervenir sur un marché libéralisé. Pris entre les revendications citoyennes et les défaillances des acteurs économiques, il poursuit un objectif d'universalisation des réseaux, créant une dynamique concurrentielle sur leurs territoires. Qu'elle soit gérée par eux, ou que les acteurs privés s'en saisissent, le marché finit par se développer, et ce d'autant plus que les enjeux économique politiques se légitiment. Ce rôle stratégique de l'acteur public est partagé par l'ensemble des acteurs, qui percole les échelles territoriales et se retrouve encore aujourd'hui.

Cette régulation éminemment politique s'avère partagée, tendant à ressembler à une régulation économique (héritée du monopole), qui engendre une péréquation et compensation financière à l'instar des transports et de la lutte contre l'enclavement territorial, mais orienté par les acteurs publics territoriaux. Nous observons donc une transposition des arguments du transport physique dans le transport numérique. Mais cela demande une sensibilisation et

compréhension des enjeux des acteurs publics à ces problématiques... moins évidentes que l'utilité de l'eau ou l'électricité. Le rôle du citoyen-consommateur reste donc central. Ce choix de régulation apparaît comme une parade aux institutions coercitives, qui viendraient contraindre les acteurs privés. On peut donc s'interroger sur le devenir d'un marché, dont la qualité de service et le niveau de débit (minimum) offert ne cessent de croître, et sur le rôle à tenir de l'acteur public territorial – toujours plus impliqué financièrement – dans ce contexte. La récente ouverture à la concurrence du marché du transport ferroviaire peut ainsi offrir un terrain d'étude pertinent pour des recherches plus approfondies sur le rôle de l'acteur public sur le marché, et dans sa dynamique concurrentielle.

Références bibliographiques

- Baron D.P., (1997), Integrated Strategy, Trade Policy and Global Competition. *California Management Review*, 39 : 2, 145-169.
- Bensebaa, F. (2000), Actions stratégiques et réactions des entreprises. *M@n@gement*, 3 : 2, 57-79.
- Bensebaa F. (2003), La dynamique concurrentielle : défis analytiques et méthodologiques, *Finance Contrôle Stratégie*, 6 : 1, 5-37.
- Ben Slimane K., Leca, B. (2010), Le travail institutionnel : origines théoriques, défis et perspectives, *Management et Avenir*, 37, 53-69.
- Bergougnot J., (rapport présidé par) (2000), *Services publics en réseau : perspectives de concurrence et nouvelles régulations*, Commissariat Général du Plan.
- Blanc A., (2012), Institutions, pouvoir et acteurs: un modèle intégrateur, *Conférence de l'AIMS*, juin, Lille.
- Bocquet D., Chatzis K., Sander A. (2009), L'universalisation de la distribution de l'eau de Paris, 1830-1930, *Flux* 2 : 76-77, 137-141.
- Bonardi J-P. (2004), Global and Political Strategies in Deregulated Industries : the Asymmetric behaviors of former monopolies », *Strategic Management Journal*, 25 : 101-120.
- Bonardi J-P. (2008), The Internal limits to firm's non market activities, *European Management review* 5 : 3, 165-174.
- Carroll G.R., (1985), Concentration and Specialization : Dynamics of Niche Width in Populations of Organizations, *American journal of sociology*, 90 : 6, 1262-1274.
- Cateura O., « Libéralisation et dynamique concurrentielle », Chapitre 22, in *Management stratégique de la concurrence*, Coordonné par F.Le Roy et S.Yami, Paris 2009, Dunod, p.239-250.

- Chakravarthy B.S. (1991), Strategic Adaptation to Deregulation. *Journal of Organizational Change Management*, 4 : 1, 22-32.
- Coutard O., Pflieger G. (2002), Une analyse du rôle des usagers dans le développement des services de réseaux en France, *Entreprises et histoire*, 2002, 3 : 30, 136-152.
- Curien N., (2001), La libéralisation des télécommunications en Europe, *Flux*, 44/45, 28-35.
- Curien N., Gensollen M., (1992), *Économie des télécommunications : ouverture et réglementation*, Paris, Economica, 318 p.
- Dacin M. T., Ventresca M., Beal B. (1999), The Embeddedness of Organizations: Debates, Dialogue & Directions, *Journal of Management*, 25 : 3 , 317-356.
- Dalle J-M., 1997, Heterogeneity versus externalities in technological competition : A Tale of possible technological landscapes, *Journal of Evolutionary Economics*, 7 : 4, 395-413.
- David P.A. (2004), Les standards des technologies de l'information, les normes de communication et l'État : un problème de biens publics, in « *Analyse économique des conventions* », sous la dir. d'A. Orléan. PUF, 1^{ère} édition Quadrige, 273-302.
- Dobrev S., Kim T-Y., Hannan M. T. (2001), Dynamics of niche width and resource partitioning, *American journal of sociology*, 106 : 5, 299-1337.
- Dumez H., Jeunemaître A. (2004), Les stratégies de déstabilisation de la concurrence : déverrouillage et recombinaison du marché, *Revue Française de Gestion*, 30 : 148, 195-206.
- Dumez H., Jeunemaître A. (2005), Concurrence et coopération entre les firmes : les séquences stratégiques multi-dimensionnelles , *Finance, contrôle et stratégie*, 8 : 1, 27-48.
- Emery, F. E., Trist E.L. (1964), La trame causale de l'environnement des organisations, *Sociologie du Travail*, 4, 337-350
- Fautrero V., Fernandez V., Puel, G., (2007), Les technologies alternatives à l'usage : à propos d'une expérimentation satellite/Wi-Fi, *Espaces et Sociétés*, 131 : 4, 137-152.
- Fernandez V., Puel G. (2010), *La gouvernance territoriale des TIC*, Hermès Science Publications, Collection Mondialisation, hommes et sociétés.
- Foray D., (2002), Innovation et concurrence dans les industries de Réseau, *Revue Française de Gestion*, 28:139, 131-154.
- Frémont-Vanacore A., (2004), Réseaux de télécommunications et aménagement du territoire en France : les collectivités locales au cœur du débat, *Flux*, 4 : 58, 20-31.
- Frison-Roche A-M, (2004), Les nouveaux champs de la régulation, *Revue Française d'Administration Publique*, 1 : 109, 53-63.
- Gabel D., (2007), Broadband and universal service, *Telecommunications Policy*, 31, 327–346.

Garud R., Jain S., Kumaraswamy A., (2002), Institutional entrepreneurship in the sponsorship of common technological standards: the case of Sun Microsystems and Java », *Academy of Management Journal*, 45 : 1, 196-214.

Geindre S. (2005), Le rôle de l'acteur tiers dans la construction d'un réseau stratégique, *Revue française de gestion* 1/2005 (n° 154), p. 75-91.

Ghertman M., Quélin B., (1995), Regulation and Transaction costs in Telecommunication, *Telecommunications Policy*, 19 : 6, 487-500.

Gomez- Barroso J.L., Perez-Martinez J., (2007), Les facteurs qui régissent le déploiement commercial de l'ADSL : une analyse sur la Communauté de Madrid, *Flux*, 66-67, 33-42.

Granovetter M. (1985), Economic Action and Social Structure; The Problem of Embeddedness, *American Journal of Sociology*, 91 : 3, 481-510.

Fréry F. (1997), La chaîne et le Réseau, in Besson P. (ed.) *Dedans, dehors : les nouvelles frontières de l'organisation*, Entreprendre, p.23-53.

Joskow P.L., Rose N.L. (1989), The effects of Economic Regulation, *Handbook of Industrial Organization*, 11, Elsevier Science Publishers B.V.

Kobrin S.J. (1991), An empirical Analysis of the determinants of global integration, *Strategic Management Journal*, Special Issue 12, 17-31.

Koenig G., (2009), « Analyse stratégique : au delà des situations de simple concurrence », Chapitre 1, in *Management stratégique de la concurrence*, Coordonné par F.Le Roy et S.Yami, Paris, Dunod, 9-20.

Langley A., (1999), Strategies for Theorizing from Process Data, *Academy of Management Review*, 24 : 4, 691-710.

Larsen E.R., Bunn D.W. (1999) Deregulation in electricity : understanding strategic and regulatory risk. *Journal of the Operational Research Society*, N°50 p.337-344.

Lecocq X., (1999), Le pivot : figure emblématique des réseaux d'entreprises. Une approche par le réseau social, *Cahiers du CLAREE*, novembre.

Mahon J.F., Murray E.A. (1981), Strategic Planning for Regulated Companies, *Strategic Management Journal*, 2, 251-262.

Newbery D. (2001), *Privatization, Restructuring and Regulation of Network Industries*. MIT Press, 3rd Edition, Cambridge.

Miles R.E, Snow C.C., Coleman H.J. (1992), Managing 21st Century Network Organizations, *Organizational Dynamics*, p.5-20.

Nunes F., (2006), Geographical gaps in the Portuguese broadband access. Rethinking the role of public funding after years of trade liberalisation, *Telecommunications Policy*, 30, 496–515.

- Pennings J.M. (1981), Strategically interdependent organizations, in P.C. Nystrom & W.H. Starbuck (ed) *Handbook of Organizational Design*, 1. Oxford University Press, p.433-455.
- Pettus M.L., Kor Y.Y, Mahoney J.T., (2007), A Theory of Change in Turbulent Environments : The Sequencing of Dynamic Capabilities Following Industry Deregulation, *working paper*, http://www.business.uiuc.edu/Working_Papers/papers/07-0100.pdf
- Picot A., Wernick C., (2007), The role of government in broadband access, *Telecommunications Policy*, 31, 660–674.
- Posner R., (1974), Theories of economic regulation, *Bell Journal of Economics*, 5, 335-358.
- Quélin B., Riccardi D. (2004), La régulation nationale des télécommunications : une lecture néo-institutionnelle, *Revue Française d'Administration Publique*, 109, 65-82.
- Roy P., (2004), Les stratégies de renforcement du leadership de marché : stabiliser ou perturber la concurrence ? *Revue Française de Gestion*, 30 : 148, 207-225.
- Shankar, V., Carpenter, G.S., Krishnamurty, K., (1998), Late mover advantage: How innovative late entrants outsells pioneers, *Journal of Marketing Research*, 35, 54-70.
- Smith K.G., Ferrier W.J., Ndofo H., (2001), *Competitive dynamics research : critique and future directions*, Handbook of Strategic Management, M. Hitt, R.E. Freeman, J. Harrison (eds), London : Blackwell Publishers.
- Swanson E., Ramiller N.C., (1997), The Organizing Vision in Information System Innovation, *Organization Science*, 8 : 5, 58-474.
- Teece DJ., Pisano G., Shuen A. (1997), Dynamic capabilities and strategic management, *Strategic Management Journal*, 18 : 7) 509-533.
- Vidal M. (2006), *Les territoires politico-économiques face aux technologies de l'information et de la communication : Entre métropolisation et différenciation territoriale*. Thèse pour le doctorat de géographie et aménagement, Toulouse : Université de Toulouse Le Mirail. 422p.
- Yin R.K., (2003), *Case study research: Design and methods*, 3rd edition, Sage publications, vol.5, 181 p., Applied social research methods series.
- Zukin S., Di Maggio P. (Eds) (1990), *Structures of Capital : The social organisation of economy*. Cambridge University Press, MA.